

EOC – ENTE OSPEDALIERO CANTONALE OBTIENT LA CERTIFICATION EQUAL-SALARY

Vevey / Bellinzone, 9 Février 2023 – La Fondation EQUAL-SALARY est heureuse d'annoncer que **EOC Ente Ospedaliero Cantonale** a obtenu la certification EQUAL-SALARY, synonyme d'excellence en matière d'égalité salariale, pour tou.te.s les employé.e.s de EOC en Suisse. Après avoir passé avec succès l'analyse statistique de ses salaires, EOC s'est soumise à l'audit interne confié à PwC et a prouvé qu'elle pratiquait l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La certification EQUAL-SALARY est valable 3 ans, durant lesquels l'organisation concernée doit se soumettre à des audits de surveillance. Passé le délai de 3 ans, si l'entreprise souhaite conserver notre label, elle doit reconduire l'analyse salariale et un audit complet.

« La certification EQUAL-SALARY de EOC est une excellente nouvelle pour le secteur de la santé tessinois. En passant des valeurs aux actes, EOC met en lumière une rémunération équitable entre les hommes et les femmes et concrétise les valeurs pionnières de diversité et d'inclusion. Nous espérons que cette certification inspirera le milieu de la santé à suivre cet exemple », commente **Lisa Rubli**, co-CEO de la Fondation EQUAL-SALARY.

« Chez EOC, l'obtention de cette importante certification est la première étape d'un parcours plus large visant à améliorer en permanence la qualité des conditions de travail des femmes et l'inclusion du genre. 67% de nos employés sont des femmes et c'est leur travail quotidien qui garantit la haute qualité de nos services de santé », ajoute **Glauco Martinetti**, CEO de EOC.

L'égalité salariale en pratique...

Alors que la plupart des entreprises affirment payer les femmes et les hommes équitablement, l'écart salarial est toujours proche de 20% au niveau mondial (rapport de l'OIT, février 2020¹).

A propos de la Fondation EQUAL-SALARY

EQUAL-SALARY est une fondation à but non-lucratif établie depuis 2010. Elle est l'unique procédure de certification basée sur une méthodologie transparente et robuste à se concentrer sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Le développement de la certification EQUAL-SALARY a été soutenue financièrement par le Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) et sa méthodologie a été utilisée comme référence dans un arrêté du Tribunal Fédéral Suisse. Elle est la seule certification pour l'égalité salariale reconnue par la Commission Européenne dans un rapport sur l'écart salarial. EQUAL-SALARY est membre d'EPIC - Coalition Internationale pour l'Égalité Salariale et du Pacte Mondial des Nations Unies et reconnue par Bloomberg Gender-Equality Index.

A date, la Fondation EQUAL-SALARY a complété plus de 130 procédures de certification à travers le monde. Plusieurs entreprises certifiées ont renouvelé leur engagement, démontrant ainsi une forte volonté de promouvoir la justice, renforçant la confiance et le respect de leurs employé.e.s.

En tant qu'employeur EQUAL-SALARY, une organisation est en excellente position pour attirer et retenir les talents et pour prouver qu'elle respecte les règles de bonne gouvernance.

Le processus de certification EQUAL-SALARY, symbole d'excellence

¹ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---act_emp/documents/publication/wcms_735949.pdf

EQUAL PAY IS A BASIC HUMAN RIGHT. LEAD BY EXAMPLE.

Comparable à un ISO pour les salaires, le processus de certification inclut deux phases. Premièrement, des experts mandatés par EQUAL-SALARY réalisent une analyse des données salariales basée sur une méthodologie développée en collaboration avec l'Université de Genève.

Deuxièmement, si les résultats de l'analyse montrent un écart salarial moyen en-dessous de 5%, un audit est réalisé par l'un de nos partenaires d'audit. Durant cette phase, en s'appuyant sur le référentiel EQUAL-SALARY, notre partenaire d'audit évalue l'engagement de la direction générale pour l'égalité salariale et l'implémentation de processus de Ressources Humaines permettant notamment d'éviter les biais de genre. Afin d'être totalement inclusif, un sondage auprès des employé-e-s de l'entreprise et des interviews individuels complètent la procédure. Seules les entreprises ayant rempli toutes les exigences de la procédure reçoivent la certification EQUAL-SALARY, synonyme d'excellence dans le domaine de l'égalité salariale.

La certification EQUAL-SALARY permet aux entreprises de vérifier et de communiquer qu'elles paient les femmes et les hommes de manière équitable. C'est une solution pratique et scientifique pour atteindre la transparence tout en préservant la confidentialité.

Contact presse
EQUAL-SALARY

aurelien.joly@equalsalary.org

M +41 76 823 51 14